

téchimes, les gens ! » Et déjà les voilà dans la rue, criant partout : « L'inspecteur à l'école qui prend nos catéchismes ! »

« Ce fut une autre chanson. »  
« A ce cri d'alarme, toutes les femmes du Longeron sortent de leurs maisons, empressées leurs tabliers de pierres, courent à l'école, crient à pleins poumons : « Elevez-les ! elevez-les ! et montrez-leur le poing, comme pour dire : N'y touchez pas à ces livres-là ! »

« Voyez-vous d'ici la figure de nos deux hommes, pâles, tremblants, plus morts que vifs, honteusement surpris dans leur vilaine besogne. L'inspecteur s'adresse aux frères, accourus, eux aussi, à ces cris étranges et croyant le feu dans une classe : — C'est vous qui avez monté ce coup ? — Eh ! monsieur l'inspecteur, comme l'aurions-nous fait, reprend le frère, nous qui d'ions tranquilles et ne nous savions pas ! »

« Adieu, dit l'inspecteur, tendant la main au frère, par instinct de conservation, et certainement plus par peur que par bonne amitié. A ce geste, toutes les femmes de s'écrier : — Mon frère, n'y touchez pas, c'est la main du diable ! »

« Et les pauvres hommes et son compagnon déguerpissent au plus vite, se dirigeant vers l'école des religieuses, sans doute pour y trouver aide, mais toujours serrés de près par les femmes avec leurs tabliers pleins de pierres et criant tonnerre : Elevez-les ! »

« Là, se présente M. le maire, qu'on était allé prévenir. Lui, connaissant son peuple, prie la foule de se retirer. Tout le monde obéit, et seul avec l'inspecteur et son suivant, il entre à l'école, et s'adresse à l'envoyé de Ferry qui lui tient à peu près ce langage :

« Monsieur l'inspecteur, vous êtes ici bien mal arrivé. Laissez-nous tranquilles avec nos frères et nos sœurs. Nous sommes chrétiens et nous voulons rester chrétiens. Si vous nous envoyez un instituteur laïque, dès demain vous aurez ici une école libre, et pas un enfant, je vous l'affirme, n'ira chez votre instituteur. »

« Ces messieurs ayant salué respectivement la route de Cholet, où M. l'inspecteur retourne, dit-on, avec un gros mal de ventre, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus. »

« Et aujourd'hui, à dix heures à la ronde, lesoir à la veillée, le jour dans les vignes et par les champs, on ne parle que de la réception de l'inspecteur de Cholet par les femmes du Longeron. »

**UN JUGE D'INSTRUCTION ACCUSÉ D'ATTESTER A LA PÉRIE.** — Hier à midi, M. l'avocat général de la Cour de cassation des Hautes-Pyrénées, a commencé son réquisitoire et réclame un châtiement exemplaire. M. Pouillet, dans une très-habile plaidoirie, a démontré les contradictions des témoins et l'irresponsabilité de l'accusé. A quatre heures dix minutes, le jury a rapporté un verdict négatif sur toutes les questions, et la cour a prononcé l'acquiescement de M. Goussard.

**UNE AMONNABLE TENTATIVE DE FARCIMIE.** — Condamnation à mort. — Le conseil de guerre de Chalons-sur-Marne vient de juger un soldat du 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie, le nommé Chervier, accusé d'avoir tenté d'assassiner son père, un brave paysan de Crémanvilliers (Vosges).

Le misérable quitta furtivement Epinal, où il était en garnison, dans la soirée du 9 juillet, pénétra dans la ferme, enleva son père du lit où il dormait, le transporta dans un pré et le frappa à coups redoublés à l'aide d'un instrument contondant et tranchant, jusqu'à ce qu'il eût l'air mort. Malgré ses nombreuses blessures, la victime ne succomba pas ; mais, pendant un mois, elle fut entre la vie et la mort.

Chervier n'avait eu qu'un but, devenir fils aîné de veuve pour être renvoyé du régiment. Reconnu complice, sans circonstances atténuantes, il a été condamné à la peine de mort, avec dégradation militaire.

**UN PAUX COMTE RUSS.** — Hier soir, les agents de la sûreté ont procédé à l'arrestation d'un individu que la police cherchait depuis un an. On comprendra la difficulté qu'il avait à s'emparer de ce malfaiteur quand nous dirons qu'il possédait une habileté remarquable à se déguiser et à se rendre méconnaissable à l'œil le plus exercé.

Le comte D... off, c'est ainsi qu'il se faisait appeler dans un hôtel de la rue Daunou, fut saisi, à cinq heures, sur le boulevard des Capucines, par un monsieur fort bien vêtu qui lui demanda un renseignement banal.

C'était un agent de la sûreté qui, après l'avoir bien dévisagé, le remercia en l'appelant par son vrai nom.

Le faux comte pâlit aussitôt. Le doute n'était plus permis pour l'agent, qui requit des gardiens de la paix et le conduisit au commissariat de police.

Le magistrat se transporta à l'hôtel où ce malfaiteur était descendu, et, dans la chambre, il trouva une grande malle remplie de vêtements de toutes sortes ; il y avait entre autres un uniforme d'officier russe, de fausses barbes et de faux cheveux de toutes les couleurs, et des décorations françaises et étrangères.

Ce filon, de la pire espèce, avait été signalé par des bijoutiers, des fournisseurs et des maîtres d'hôtel, qu'il avait escroqués pour la somme énorme de 200,000 francs environ depuis quinze mois. On a trouvé également, au milieu de papiers de nationalités différentes, les vrais papiers qui portent le signalement de l'individu.

Il se nomme Frédéric G..., natif de la Bourgogne ; il est âgé de vingt-neuf ans et appartient à une famille bourgeoise très-honorable.

Il a avoué au commissaire de police qu'il avait été condamné deux fois : la première pour avoir déserté son régiment et la seconde pour escroquerie par le tribunal de Dijon. En cherchant bien, on trouvera très-probablement d'autres méfaits à son avoir.

**UNE PETITE ANECDOTE** à propos de Mario le ténor qui vient de mourir, et de la grêle. Le beau couple, dit le chroniqueur de la *Paris*, que celui de Mario et de la grêle dans leurs jeunes années lui, ressemblant à l'un de ces seigneurs fous de *Décembre* ; elle, avec son profil de canard, sa tête de muse, sa démarche de déesse. De cette liaison qui, plus tard fut régulière par le mariage, naquirent plusieurs enfants, dont deux petites filles, folles comme des chérubins.

On raconte qu'à Saint-Petersbourg, un auguste personnage, rencontrant par une de ces belles journées un peu tiède, qui sont si rares dans la capitale de la Russie, Grisi se pencha vers elle avec ses deux enfants, lui demanda en souriant si c'était donc Grisi.

**UN CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉFÉRENTIAL.** — Le conseil d'arrondissement de Sens a émis le vœu :

« Qu'il fut interdit au suisse de cathédrale de porter des épaulettes d'officier supérieur. »

Tenir séance, se chauffer, s'éclairer aux frais des contribuables, et cela pour épiloguer sur les épauettes des suisses, c'est en soi un comble. Montrer le poing, comme pour dire : N'y touchez pas à ces livres-là !

**LES ONCLES D'AMÉRIQUE.** — Un malheureux saltimbanque, qui défilait son boniment sur une place du Havre, a été prévenu par un agent que le commissaire central le faisait rechercher. Un quart d'heure après, l'hercule était transformé en Crésus ; car il apprenait qu'on oncle d'Amérique lui laissait quatre millions.

**MINES D'OR EN FRANCE.** — Il paraît qu'il existe d'or en France, C'est la Normandie qui a la priviège de posséder ces précieux gisements.

On en a signalé l'existence dans les communes de Flamanville, des Pieux, du Rozel de Pierreville et de Surtainville.

### VARIÉTÉS

## UN DRAME DE NOËL SOUS LA NEIGE

Dans la région des hautes Cévennes — sous le Mégal — d'immenses plaines nées depuis leurs pâturages à l'infini. Quelques rares bouquetiers d'arbres en arbrètent les fermes.

C'était l'automne. Des nuages abaissaient et nourrissaient le ciel de la montagne, et des volées de corbeaux s'abattaient pesamment sur les gazonnes avec des croassements affaiblis. Une bande se leva que deux hommes troublaient. L'un, armé d'une longue poutre détachée des motes dont s'alimentent les feux d'hiver ; l'autre, d'un méchant fusil de braconnier.

Celui-ci marchait vers celui-là. Quand une portée de plomb justement sépara les deux paysans, le fusil bascula, ajusta l'homme à la houe et de deux coups précipités l'étendit raide dans l'herbe. Le meurtrier tourna sur ses talons et tranquillement gagna un petit mas où pierre blanche ornée de frênes.

Une heure après, il en ressortait le fusil en bandoulière, le carnier au dos, les mains dans les poches, traversait les pâturages, s'enfonçait dans les bruyères et se perdait dans les rochers.

Ce montagnard avait trente-cinq ans, un visage de bouffon et se nommait Simon Comburier. Il était garçon, sans famille et éleveur de bestiaux, inculte et taciturne comme ils le sont tous là-haut. Six mois auparavant, dans une auberge de Fay-le-Froid, avec un éleveur de son âge, Pierre Bouquet, il vidait une bouteille. La bouteille s'allongea entre leurs énormes coudes plantés dans la table selon l'usage — et prêts à jouer si besoin en était.

Tous deux se querelaient. Les cotillonniers avaient snocés aux invectives. On convint de trois ponces de laine et les mains loyalement n'en laissèrent que trois. Simon les reçut dans la poitrine.

Le lendemain, la gendarmerie entra en campagne. Elle trouva le petit mas barré de la porte et des volets, le maître absent et le bétail abandonné. On mit les sangles en fourrière et l'on surveilla l'habitation. Intimement, Simon Comburier passait le jour en rase campagne, et la nuit à mi-mont. Il laissait la gendarmerie courir comme un renard, il se terrait toujours dans quelque trou ; traqué comme un loup on ne retrouvait ja mais ses voies. Lorsqu'il avait faim, il entra dans une ferme sans rien craindre des gens ; car il inspirait la terreur. Quant aux gendarmes : — Ils ne me prendront pas, répétait-il avec un rire bestial.

Quand vient décembre, que souffle la bise et tombe la neige, un tourbillon sillant, glacé et continué emplit ces solitudes. Avec les rafales, la marée blanche monte.

Elle monte inondant les pâturages, engouffrant petit à petit les fermes couvertes de larges pierres plates qui, sous le doigt, sonnent comme des gonges. Les étables disparaissent, les granges s'enfoncent ; les toits en pignon plongent lentement, et bientôt la maison tout entière a sombré. Il n'en suragne plus que le chaperoir de la cheminée comme la pointe d'un mat de vaisseau coulé à pic. C'est alors par son ouverture que l'on sort, s'il est urgent, ou que l'on monte consulter le temps. A cet effet, une échelle reste à demeure dans un angle de la vaste cheminée, sous son manteau.

Or, décembre avait ainsi neige. Ce n'était plus, sous le Mégal, que de vagues loutines perdues et confondues dans un effroyable chaos-neige.

La gendarmerie n'avait oublié ni l'inculte Simon Comburier. Avec l'hiver, il se serait certainement rabattu dans son mas devenu inhabitable. C'est pourquoi, la veille de Noël, un soldat de l'État prit comme dans une matière. Il faut être certain de s'aider dans les congères, et l'inter-pénétration entre l'assassin. Une escouade de huit hommes se mit en route. Point de tonnerre. Des pailettes étincelantes fourmillaient sur la neige aux clartés de la lune. Aucun bruit dans ce air aigre et ce morne désert — que les cloches de l'église de Chaudeyrolles, à deux kilomètres, secouant, à toutes volées, les sonores gaietés de la messe de minuit.

Les gendarmes avançaient péniblement, bottés jusqu'aux genoux, emmanchés d'amples carottes, coiffés du triompe en toile cirée luisant sous la lune. Ils s'étaient armés de revolvers et de cordes à crochet. La neige craquait sous leurs semelles, et les manteaux froissaient leurs plis sourds.

Ils atteignirent enfin avec précaution la cheminée de la ferme au ras de la neige. Une fumée imperceptible et tranquille flottait au-dessus du chaperoir. Simon Comburier était bien rentré dans le mas. Il dormait sans doute à cette heure et son feu de motte se mourait.

Un plan avait été arrêté.

L'un des gendarmes devait être descendu dans la cheminée sans silence et avec vite pour qu'il eût le temps de ramener l'échelle à l'ouverture. Les sept autres l'auraient bientôt rejoint. Le brigadier avait assumé le péril. Il s'attacha donc autour du corps une ceinture de cuir où mordaient les crochets de cordes — puis près l'orifice. Il s'éleva le bâton. L'intermédiaire s'éleva bientôt dans la cheminée, le long de laquelle ses compagnons le lâchèrent coug lentement. Ceci eut pu se faire néanmoins — malgré la largeur du canon

— sans que ses bulletines n'égratignassent la paroi.

La brigade tint un revolver au poing, et, sur sa poitrine, portait une lanterne sourde, nouée par une de ses sigillettes.

Simon Comburier se révolta. Il se dressa brusquement sur son traversin, tendit la tête et bondit hors du lit — en saisissant une hache pendue à son chevet. Déjà l'échelle était à l'ouverture. Soudain, un coup sourd retentit dans l'obscurité suivi d'un gémissement, en même temps que partit un coup de revolver. Deux gendarmes se précipitèrent le long de l'échelle et s'enfoncèrent dans les ténédras. La lanterne sourde ne s'était point ouverte, et ils s'élevaient à peine sur leurs pieds. Aussitôt l'échelle, tirée violemment, s'abîma ; et ils tombèrent dans le foyer qui tisonnait encore, et leurs mains glissèrent dans le sang. Le brigadier râla et une porte se ferma.

Plus rien. La terreur les saisit.

La mort les guettait par la sans doute aussi dans les murs où il se défendit. L'un des deux tira un coup de revolver pour s'éclairer. Dans cet éclair, ils avaient entrevu le brigadier par terre.

Tout-à-coup, une loutre fusa des enveloppes. Ils se sentaient étouffer et ne pouvaient que répondre difficilement à leurs camarades restés là-haut dans la neige. Ils étaient pris aux yeux, aux narines et à la gorge par une atmosphère fêtre et chaude. Ils étendaient les mains, interrogeaient le paré du pied, cherchant l'échelle. Plus d'échelle. Elle était enfouie d'un tombon muré et la fumée s'épaississait. L'horreur les glaçait dans tous leurs membres.

Soudain, quelques pétilllements éclatèrent au-dessus de leur tête et ils aperçurent des langues de flammes glisser entre les fentes des solives. Simon Comburier avait, dans sa grange, mis le feu aux meules de foin. On l'entendit pousser un cri de rire et crier :

— Cette nuit de Noël, il y aura des portes grillées !

Les cinq gendarmes, au delà, impuissants et éperonnés — voyaient la fumée dégorger devant eux tumultueuse ; ils entendaient, là-haut les six pièces de neige les compagnons. Que faire ? Ils se précipitèrent dans la toiture. Deux contractés, sifflés, jusqu'au village de Chaudeyrolles. Ils se précipitèrent dans l'église où la messe de Noël avait réuni tous les habitants. Quand les hommes arrivèrent au mas, la pelle et la pioche à l'épaule, deux heures déjà s'étaient écoulées. Une vapeur noire sortait de la neige et montait sous le ciel. Comme dans un four clos, l'incendie couvrait étouffé dans les marrailles.

On se mit avec rage à déblayer la neige. Le toit atteint, on enleva quelques pierres. Par ce trou, un nuage de fumée se dégagea plus intense, traversée de jets de flammes furibondes. L'air ayant pénétré dans ce vaste foyer l'aurait subitement embrasé. Impossible de se hasarder dans cette fournaise. On y fit enfiler la neige pour anoir l'incendie et l'on put enfin s'y risquer.

Les deux gendarmes étaient couchés dans l'âtre où ils s'étaient pour réfugiés rencontrer quelques souffles d'air. Leur face était convulsée et leurs membres contractés. Le calvaire du brigadier gisait plus loin, sur le carreau — où son visage charbonné de suie portait au front une balafre sanglante. Dans la grange, on retrouvait le corps carbonisé et maculé de sang de Simon Comburier. Ses traits avaient gardé une expression sardonique et farouche.

— Ils ne l'avaient pas pris.

AMÉ GROS.

## LISEZ

On ne saurait trop engager toutes personnes soucieuses de leur avenir, d'acheter et de lire le *Bulletin de Commerce*, qui leur donnera les renseignements les plus complets sur les affaires de commerce, de banque, de marine, de navigation, de construction, de transport, de commerce extérieur, etc.

**UN PÈRE SAUVÉ PAR SA FILLE.** — Puisse, (S. in-8, 0.50) 8 décembre 1883.

Depuis six mois je souffrais de maux d'estomac intolérables, vomissant le peu d'aliments que je me forçais de prendre; des douleurs par tout le corps, dans les reins et le bas-ventre principalement. La tête lourde, toujours triste, des renvois sans cesse, plus de repos la nuit. Enfin, j'étais désemparé, car déjà j'avais essayé de tout, même des remèdes les plus à la mode. Quand mes fils qui habitent le Havre, vint me voir, elle m'apporta de vos bonnes dragées Sainte-Lucie; qu'elle m'en donna à l'instant même, je les pris et me sentis soulagé à l'instant même. Je suis guéri, et je suis en mesure de vous en dire tout le bien. Merci M. HUYON, merci mille fois, en me rendant la santé, vous avez ramené la joie dans toute ma famille. Veuillez m'adresser à l'adresse de dragées Sainte-Lucie, 10, rue de la Harpe, à Paris, un petit paquet, pour que je puisse vous en dire tout le bien.

CAMPION, officier en retraite, Député chez M. Coille, pharmacien, Grande-Place, Roubaix. 9149-9170

**Plus de doute possible.** — Il n'y a pas trois jours que nous avons raconté ici une guérison remarquable, obtenue par les Pilules Sintes, et nous avons de nouveau le plaisir de communiquer à nos lecteurs un fait semblable. M. Briffaut écrit : « Je suis atteint, depuis 8 ans, de rhumatismes chroniques, j'ai fait usage de tous les remèdes possibles, je ne me suis jamais trouvé aussi bien. Je dirai même que j'éprouve une très-grande amélioration depuis que je fais usage de vos Pilules Sintes. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'en trouve heureux et combien j'en suis reconnaissant. » 20613

**NOUVELLES DU SOIR**  
Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

**LES ÉVÈNEMENTS DU TONKIN**

Départ des renforts  
De toutes parts, le télégraphe signale de nombreux mouvements de troupes à destination du Tonkin.

On mande de Rouen que vingt et un volontaires, appartenant au 3<sup>e</sup> et au 74<sup>e</sup> de ligne, en garnison dans cette ville, et vingt-quatre volontaires pris dans les rangs du 127<sup>e</sup> de ligne, qui est au Havre, et du 30<sup>e</sup> de ligne, qui est à Cien, ont été dirigés sur le 23<sup>e</sup> de ligne, à Bourg, qui doit fournir un corps expéditionnaire du Tonkin, un bataillon qui sera embarqué à Marseille dans la première quinzaine de janvier.

Le *Vinh-Long* est arrivé hier à Alger, où l'on a procédé immédiatement à l'embarquement des

troupes, de munitions et d'approvisionnement de tout genre, y compris des matelas et des caques en liège.

Les troupes qui prennent passage à bord du *Vinh-Long* se décomposent ainsi :  
Le bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 12 chevaux et un renfort de 24 sous-officiers et 176 soldats pour le 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens.

Quand le *Vinh-Long* lèvera l'ancre pour le Tonkin, il aura à son bord, outre son équipage de 352 hommes, 37 officiers généraux et subalternes, 50 sous-officiers, 1,171 caporaux et soldats. Ce qui constitue l'ensemble énorme de 1,600 hommes et 26 chevaux.

La traversée durera trente-cinq jours environ grâce aux qualités de vitesse exceptionnelles du *Vinh-Long*.

Une autre transport, l'*Evocéen* embarque au ce moment, à Oran d'abord et ensuite à Philippeville, les deux autres bataillons du 1<sup>er</sup> régiment de marche, à l'effet de chacun de 300 hommes.

Mercrèdi dernier un coup d'adieu a été offert au cercle militaire de Constantine par tous les officiers de la garnison de Constantine à leurs camarades du 2<sup>e</sup> tirailleurs, qui partaient le lendemain pour le Hamam, où ils devaient camper pour de là gagner Philippeville par étapes et s'embarquer à bord de l'*Evocéen*.

Ce puch a été très cordial. Le général commandant la division a prononcé quelques touchantes paroles d'adieu ; il a terminé en disant que les tirailleurs sauraient tenir ferme et haut, dans ces contrées lointaines, le drapeau de la France.

Le chef de bataillon de Mibielle a remercié le général Vilmette, au nom de ses camarades.

La musique des zouaves et la musique des tirailleurs ont prélué leur concours à cette fête intime et patriotique.

**Le Figeac** croit que les nouveaux renforts envoyés au Tonkin serviront surtout à occuper fortifiant le personnel. Le général Milot prendra le commandement des troupes placées actuellement sous les ordres de l'amiral Courbet. Le général Brière de Lisle s'établira à Hai-Duong et le général Négrier à Nam-Dinh. Tous deux seront chargés de la pacification du Delta pendant que le général Milot continuera les opérations actives et l'amiral Courbet fera occuper Hué par des compagnies de débarquement.

Choz M. Grévy  
Paris, 26 décembre.

Le Président de la République a reçu hier le prince Orloff, ambassadeur de Russie.

**Nouvelles militaires**  
Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée, des instructions au sujet des hommes de la réserve et de l'armée territoriale.

Il a été décidé que les hommes appartenant à ces diverses catégories qui, se trouvant incarcérés au moment des appels, n'ont pas accompli les périodes d'instruction n'ont accompli qu'une seule de ces périodes, pourront être convoqués dès leur sortie de prison et dirigés librement, soit sur leur corps d'infanterie, soit sur le corps de leur arme le plus voisin.

MM. les commandants de corps d'armée appliqueront, lorsqu'ils le jugeront convenable, les mêmes dispositions aux infortunés acquittés et à ceux qui ont été l'objet de refus d'information ou d'ordonnance de non-lieu.

**Affaires d'Haiti**  
Londres, 26 décembre.

Le chef de l'insurrection d'Haiti vient de succomber ; mais la mort du général Boyer n'entraîne pas la reddition de Miragoâne, où le général Moïse s'est enfermé, décidé à résister aux troupes du général Sibatien.

**Les mineurs de Saint-Etienne**  
Saint-Etienne, 26 décembre.

Une réunion des mineurs a eu lieu hier matin. Les membres de la chambre syndicale se réunissent.

M. Roulet, qui devait rendre compte de son voyage dans les bassins du Nord, n'était pas encore de retour.

La réunion a approuvé la conduite des mineurs du Nord qui ont voulu, avant de déserter la grève, attendre la décision du Parlement sur les propositions de loi présentées par divers députés.

**Les événements d'Egypte**  
Londres, 26 décembre.

Le *Daily-Télégraph* a reçu des avis de Souakin disant que le colonel Sartorius a fait une reconnaissance vers Sinka et a capturé de nombreux bestiaux. L'ennemi s'est enfui à son approche.

**Explosion d'une machine infernale en Angleterre**  
Londres, 26 décembre.

Une machine infernale a fait explosion hier à Pirkenhead.

Les maisons du voisinage sont entommoagées ; personne n'a été blessé. Aucune arrestation n'a encore été faite.

**ADJUDICATIONS ADMINISTRATIVES OFFICIELLES.** — Nord. — A la mairie de Tournay. — Le jeudi 3 janvier, à 3 heures. — Travaux communaux et fournitures d'objets classiques.

1<sup>er</sup> lot. — Eclairage et complément d'éclairage au gaz dans les écoles primaires et écoles maternelles, travaux évalués à 3,401 fr. 57.

2<sup>e</sup> lot. — Complément de mobilier pédagogique scolaire consistant en cartes, système métrique, globe terrestre, etc., pour les écoles primaires et les écoles maternelles, travaux évalués à 2,927 fr. 95.

3<sup>e</sup> lot. — Complément de mobilier scolaire, idem, en ce qui concerne les tables et noirs (tableaux ardoises) travaux évalués à 1,010 fr. 60.

L'adjudicataire du premier lot devra fournir un cautionnement de 210 francs.

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX.**  
Déclarations de faillites. — Paris. — Lebréton (Guillaume), tailleur, rue Sedaine, 93. — André (Mathias), tailleur, rue d'Alger, 5. — Marseille. — Boussole (Martin), marchand de nouveautés, à Gréasque. — Lure. — Favret (René), banquier et marchand d'étoffes, à Villersexel.

**Formations de sociétés.** — Paris. — Formation de la Société anonyme du Vêtement (confections en tous genres), rue Turbigo, 73. — Formation de la Société en non collectif Hubert et Ehrhard (draperies en gros), rue Radziwill, 25. — Formation de la Société en commandité E. Chouet et Cie (tissus en tous genres), rue Louis-le-Grand, 23. — Limoges. — Formation de la Société en non collectif Tissier et Grenier (rouenneries, châles, soieries, tissus). — Reims. — Formation de la Société anonyme de filature, tissage et apprêts de Reims.

**Dissolutions de sociétés.** — Valenciennes. — Dissolution, à partir du 2 novembre, de la Société Legrand et Delbart (rouissage, teillage et vente des lins), à Haesoul.

**Renouvellement de pouvoirs.** — Lille. — Renouvellement des pouvoirs de M. Chaffart, administrateur de la Société anonyme dite « L'Union linéaire du Nord », rue de Wazemmes, 27.

**BULLETIN DU COMMERCE**  
Dépêches commerciales  
Dépêches de MM. Buech & Co, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gymonprez :  
Le Havre, 26 décembre.

Ventes 100 b. Marché de New-York, 26 décembre.  
Midling Upland, 10 3/8.  
Cotons de 3 jours aux Etats-Unis : 77,000 b.  
Cotons cents du Midling, classe américaine, New-Orléans 9 1/16, Savannah 9 1/16.

**DRAPERIES**  
On écrit de Sedan, 24 décembre, au *Courier de la Belgique* :  
Les affaires ici vont de mal en pis, il ne se trouve que très peu d'affaires, et encore le résultat est bien minime comme bénéfice.

Un demande cependant un peu de drap ne l'ait pas en bon marché.

C'est par erreur que j'ai annoncé que la maison de Roubaix installait un comptoir d'achat, c'est la *Belge* qui l'a fait.

**Mouvement de la première semaine :**  
Draperies  
1883 : 41,614 kil. Armoires : 44,113 kil  
1882 : 39,919 kil. Expéditions 19,112 kil.

**AVIS INTERESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX.** — M. Van Bergen, 2, rue d'Uzès, etc. — M. Capelleville, rue de l'Est, 2. — O. M. Drouot, 105, rue Turenne, de 9 h. à midi ont des conseils gratuits.

**RECEVOIR DES ÉVALUÉS DE LILLE**  
Faire de la bourse.

**PROGRAMME DES THÉÂTRES**  
THÉÂTRE DES BOULEVARDS. — Jeudi 27 décembre. *Le Cœur et la Main*, opéra comique en 3 actes. — *Une femme qui se pèche*, vaudeville en un acte.

**L'OMNIBUS ILLUSTRÉ**  
est en vente au bureau du Journal de Roubaix.

## BIBLIOGRAPHIE

**L'ÉLECTRICITÉ**, revue hebdomadaire illustrée (8<sup>e</sup> année). Sommaire du numéro du 22 décembre 1883. — Le magnétisme, agent de classification des fer et aciers. L'exposition de l'association des téléphonistes à Cincinnati. — Avertisseur électrique d'incendie. — Les Machines dynamo-électriques (Suisse) (E. Boitel). — Eclairage électrique des théâtres au point de vue hygiénique. — Société internationale des électriciens. — Nécrologie. — Correspondance. — Bibliographie. — Chronique.

Le numéro 50 centimes. — France : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; Union postale : 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

**Ce des tramways du département du Nord**  
ANONYME  
au capital de cinq millions cent mille fr.

**SERVICE D'HIVER 1883-84 A DATER DU 5 NOVEMBRE**

Ligne A (Marché à 9 m.)  
Prem. dép. de la Gare p<sup>r</sup> la porte d'Isly, 7h58  
Prem. dép. de la porte d'Isly p<sup>r</sup> la Gare, 8 05  
Dern. dép. de la Gare p<sup>r</sup> la porte d'Isly, 10 20  
Dern. dép. de la porte d'Isly p<sup>r</sup> la Gare, 10 20

Ligne B (Marché à 18 m.)  
Prem. dép. de la Gare pour Haubourdin, 8h05  
Prem. dép. d'Haubourdin pour la Gare, 8 15  
Dern. dép. de la Gare pour Haubourdin, 8 23  
Dern. dép. d'Haubourdin pour la Gare, 8 30  
Dern. dép. d'Haub. p<sup>r</sup> la pl. de Tournay, 9 30

Ligne C (Marché à 8 m.)  
P. dép. de la Gare pour la porte d'Isly, 8h  
P. dép. de la porte d'Isly pour la Gare, 8 5  
D. dép. de la Gare pour la porte d'Isly, 10 30  
D. dép. de la porte d'Isly pour la Gare, 10 15

Ligne D (Marché à 11 m.)  
P. dép. de la Gare pour la porte d'Aras, 8h  
P. dép. de la porte d'Aras pour la Gare, 7 40  
D. dép. de la Gare pour la porte d'Aras, 10 5  
D. dép. de la porte d'Aras pour la Gare, 10 15  
D. dép. de la Gare pour la pl. de Condé, 10 20

Ligne E (Marché à 13 m.)  
P. dép. de la Gare p. la porte des Postes, 8h20  
P. dép. de la porte des Postes p. la Gare, 8 30  
D. dép. de la Gare p. la porte des Postes, 9 30  
D. dép. de la porte des Postes p. la Gare, 9